

**COMMUNE DE CATENOY**

**Procès-verbal de la réunion du conseil municipal  
du lundi 26 septembre 2022 à 19h00**

L'an deux-mil vingt-deux, le lundi vingt-six septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de CATENOY, légalement convoqué s'est réuni en la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel RUBE, Maire.

Présents : MM. RUBE, BATTISTON, LONGUET, FLEURY, HAZARD, HONORE, LEFEVRE  
MMES MITTELETTE, DEMOUY, BROUET, LEGRAND, HANNESSE, PETREL, SOILEN.

Absent : M. LAMBERT

Nombre de conseillers en exercice : 15.

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de conseillers votants : 14.

**Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.**

Date de convocation : 19/09/2022

Date d'affichage : 19/09/2022

**ORDRE DU JOUR :**

Désignation du secrétaire de séance

Approbation du compte-rendu de la dernière réunion.

Association foncière intercommunale Catenoy/Nointel : Désignation des 2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant.

Fixation du loyer du logement situé 3 Place de la Mairie à l'étage.

Sobriété énergétique : Economie d'énergie à prévoir (chauffage et électricité des bâtiments communaux, EP, illuminations...

Questions diverses s'il y a lieu.

**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

A l'unanimité des présents et représentés, Mme Céline BROUET est désignée secrétaire de séance.

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire informe que le compte-rendu de la dernière réunion envoyé par courriel sécurisé à tous les conseillers municipaux n'a fait l'objet d'aucune observation.

Par quatorze voix « Pour », et zéro « contre », le compte-rendu est adopté.

**ASSOCIATION FONCIERE INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER CATENOY ET NOINTEL**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre du renouvellement du bureau de l'Association Foncière Intercommunale d'Aménagement Agricole et Forestier de Catenoy/Nointel, il convient de désigner 3 propriétaires exploitants ou non dont 2 titulaires et 1 suppléant, autres que ceux désignés par la chambre d'agriculture.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, désignent :

Titulaires : Monsieur Jacques POULAIN et Monsieur Alain RUBÉ,

Suppléant : Monsieur Paul LEGRAND

### **FIXATION DU LOYER POUR LE LOGEMENT SITUÉ 3 PLACE DE LA MAIRIE, A L'ETAGE, (APPARTEMENT B)**

Le Maire informe les membres du conseil que le logement situé 3 Place de la Mairie, à l'étage, (APPT B), sera à louer dans les semaines à venir, dès que les travaux engagés seront terminés (isolation, changement des fenêtres, peinture et changement des radiateurs).

Il convient donc de fixer le montant du nouveau loyer.

Pour information, le loyer perçu précédemment était de 697.19 euros.

Après délibération, les membres du Conseil municipal présents, par 14 voix pour et 1 abstention : Monsieur HONORE,

Fixent le montant du loyer à 700 euros, les charges étant réglé directement par le locataire.

Autorisent le Maire à signer tous documents se rapportant à l'établissement du bail et de l'état des lieux.

### **SOBRIETE ENERGETIQUE ECONOMIE D'ENERGIE A PREVOIR (CHAUFFAGE ET ELECTRICITE DES BATIMENTS COMMUNAUX, EP, ILLUMINATIONS...)**

#### **ECLAIRAGE PUBLIC**

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention a été signée du 01/01/2020 au 31/12/2022 avec la SICAE afin de changer la moitié du parc des points lumineux existants par des LED.

La baisse de la consommation EP de la rue de Liancourt entre 2020 et 2022 est significative puisqu'elle est passée de 10183 kWh à 3992 pour une partie de la voie et de 12315 à 2608 pour l'autre partie.

Afin de permettre le changement des 137 points lumineux à vapeur de mercure ou sodium à haute pression, Monsieur le Maire donne connaissance aux membres du conseil présents d'une proposition de convention d'entretien de l'éclairage public établie par la SICAE, d'une durée de 3 ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2025, comprenant la vérification et le nettoyage des luminaires LED existants pour la somme de 3667.04 euros HT par an et le remplacement de la deuxième partie du parc, soit 137 points lumineux à vapeur de mercure ou sodium haute pression par des LED remplacement effectué la première année du contrat, pour la somme de 36182.17 euros HT par an, cette somme pouvant être inscrite en investissement à chaque budget.

Le Maire précise également que le fonctionnement des luminaires LED permettent une réduction de 50% de la puissance du luminaire de 22 heures à 5 heures du matin.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Donnent leur accord pour la convention d'entretien de l'éclairage public établie par la SICAE, d'une durée de 3 ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2025, comprenant la vérification et le nettoyage des luminaires LED existants pour la somme de 3667.04 euros HT par an et le remplacement de la deuxième partie du parc, soit 137 points lumineux à vapeur de mercure ou sodium haute pression par des LED, remplacement effectué la première année du contrat, pour la somme de 36182.17 euros HT par an, cette somme pouvant être inscrite en investissement à chaque budget.

Autorisent le Maire à signer la convention tel que définies ci-dessus et tous documents s'y rapportant.

De ce fait, les membres du conseil décident de ne pas éteindre l'éclairage public durant la nuit, les consommations devant, dès 2023, être encore plus basse avec le passage total du parc EP en LED.

## CONSOMMATION CHAUFFAGE ET ELECTRICITE BATIMENTS COMMUNAUX

Après avoir passé en revue les différents bâtiments communaux, les membres du conseil demandent :

Local Billard : Afin de déterminer la meilleure façon de diminuer la consommation d'électricité de ce local (les billards étant chauffé continuellement), qu'un rendez-vous soit pris avec le Président du club.

Groupe scolaire : Ce bâtiment des années 80 n'étant pas isolé, qu'un rendez-vous soit pris avec l'ADTO afin d'effectuer une étude permettant l'isolation de ce bâtiment.  
Lors de ce rendez-vous, le tour des autres bâtiments communaux sera fait, afin d'obtenir les conseils de spécialistes.

Salle polyvalente : Afin de sensibiliser les locataires et les associations utilisant cette salle, qu'un relevé des consommations soit fait suivant l'utilisation, sur plusieurs semaines.  
Un retour sera fait lors d'une prochaine réunion.

## ILLUMINATIONS

Ne pas acheter de nouveaux motifs cette année et utiliser ceux fonctionnant correctement.  
La commission se réunira afin de déterminer les emplacements les plus appropriés suivant le nombre à mettre en place.

Enfin, les membres du conseil souhaitent qu'un flash « ECONOMIE ENERGIE » soit publié et distribué aux habitants afin d'expliquer ces choix.

## INFORMATION

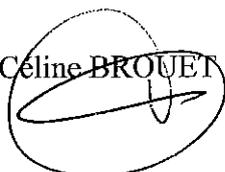
Monsieur le Maire informe les membres du conseil que la société BOXY, qui a conçu dans des caissons modulaires, des supérettes automatisées avec des produits alimentaires de première nécessité, sans alcool, souhaite le rencontrer.

Un retour sur ce rendez-vous, lorsqu'il aura eu lieu, sera fait lors d'une prochaine réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heures et vingt-cinq minutes.

Approuvé par les membres du Conseil municipal présents le 02/02/2023

La secrétaire de séance

Céline BROUET  


Le Maire,

  
Michel RUBIN

